



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^{ème} séance du mardi 9 septembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Marlène BÉRARD « Émeutes à Lausanne : ne laissons pas la violence s'installer dans les quartiers » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

les résolutions de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité étende à toute l'administration le dispositif permettant aux collaborateurs et collaboratrices de remonter à une entité indépendante les comportements inadéquats et inappropriés de la part de collègues »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité condamne systématiquement tous comportements haineux et violents dirigés contre des élus, quelle que soit leur couleur politique »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour protéger et soutenir les membres du corps de police qui exerce correctement leur travail et qui n'ont aucun lien avec les messages odieux qui ont été envoyés. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :